

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Première Communion privée de S. A. S. la Princesse Antoinette.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine admettant un pourvoi en révision.

RELATIONS EXTÉRIEURES :

Condoléances officielles.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Retour à l'heure normale.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Obsèques d'un fonctionnaire.

Obsèques du doyen des Monégasques.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

VARIÉTÉS :

Essai d'Explication de la Légende d'Hercule, fondateur de Monaco, par Philippe Casimir (suite).

MAISON SOUVERAINE

Dimanche dernier, 30 septembre, jour anniversaire de la naissance de S. A. S. la Princesse Héréditaire, a eu lieu, en la Basilique de Notre-Dame de Liesse, la première communion privée de S. A. S. la Princesse Antoinette. LL. AA. SS. le Prince Souverain, la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre avaient entendu conserver à cette cérémonie un caractère d'intimité; ils avaient estimé cependant qu'elle devait être célébrée dans l'antique sanctuaire, dont la fondation et l'histoire sont étroitement liées aux destinées du Château de Marchais. Elle fut extrêmement touchante, malgré sa simplicité voulue, elle renouait d'anciennes traditions très honorables et rappelait les jours d'autrefois où les princes de l'Eglise et du royaume de France partaient de Marchais pour aller s'agenouiller aux pieds de la statue miraculeuse de Liesse. Elle permit aussi la manifestation de sympathies spontanées et respectueuses envers la Famille Souveraine de Monaco.

La messe de communion fut dite par S. Em. le Cardinal Binet, Archevêque de Besançon. Evêque de Soissons, avant de revêtir la pourpre, il avait été fréquemment l'hôte de Marchais et il avait apprécié l'accueil qui lui avait toujours été réservé avec une exquise cordialité. La veille au soir, S. A. S. le Prince Pierre lui avait rendu visite au presbytère de Liesse où il était descendu; Il lui avait remis, au nom de S. A. S. le Prince Souverain, les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles. A la fin de la messe, le Cardinal Binet donna à la jeune Princesse, au nom du Souverain Pontife, la Bénédiction papale.

S. Em. le Cardinal Luçon, le vénérable archevêque de Reims, avait béni à Monaco le mariage

de LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre. Il voulut s'associer par sa présence à l'heureux événement. Dans une allocution chaleureuse, où la hauteur des pensées s'alliait à un langage élégant, il épancha son cœur de prêtre et d'apôtre; incliné, dans un mouvement paternel, vers la jeune Princesse qui l'écoutait avec recueillement, il lui dit la grandeur de l'acte religieux qui se préparait, lui en dévoila le mystère; il loua enfin, la Maison Souveraine de Monaco de son zèle pour le Catholicisme.

Dans le chœur de la Basilique, Leurs Eminences avaient autour d'Elles Leurs Grandeurs Messeigneurs les Evêques de Soissons et de Monaco, le clergé de Liesse et de Marchais, M^{gr} Lesage, le R. P. Accica, Curé de Saint-Charles de Monaco, M. le Chanoine Cornette, le R. P. Mac Darby, Curé de l'Eglise anglaise catholique de Paris, les assistants des hauts dignitaires ecclésiastiques.

La Basilique, brillamment illuminée, était remplie d'une foule de personnes qui avaient eu à cœur de manifester leur attachement aux Bienfaiteurs du pays. Des chants de circonstance, exécutés avec piété par des jeunes filles de Liesse, aux voix fraîches et limpides, ajoutaient un charme de plus à la cérémonie.

Dans l'après-midi, la Bénédiction du Saint-Sacrement fut donnée par S. Em. le Cardinal Luçon, dans la Chapelle du Château de Marchais, où se pressaient les invités de S. A. S. le Prince Souverain. Les prélats, qui avaient assisté à la messe du matin, se trouvaient là encore. La fête religieuse était ainsi complète.

Elle laissera dans la mémoire de toutes les personnes qui y furent admises, un souvenir inoubliable.

A son occasion, S. A. S. le Prince Souverain avait donné le samedi soir un dîner en l'honneur de Leurs Eminences. Il avait à Sa droite le Cardinal Luçon, S. A. S. le Prince Pierre, le Chanoine Quéquignon, Secrétaire du Cardinal Binet, le R. P. Mac Darby, le Docteur Louët; à Sa gauche : S. A. S. la Princesse de Furstenberg, M^{gr} Lesage, M. le Chanoine Cornette, M. l'Abbé Lépicier, Curé de Marchais, et le Capitaine Millescamps; S. A. S. la Princesse Héréditaire avait à Sa droite le Cardinal Binet, S. A. S. la Princesse Ira de Furstenberg, le R. P. de Parvillez, Curé de Liesse, M. Fuhrmeister; à Sa gauche : S. G. M^{gr} Clément, Evêque de Monaco, M^{gr} Paulot, Vicaire Général de Reims, le R. P. Accica et M. Labande.

Le Dimanche 30, le déjeuner réunissait à droite de S. A. S. le Prince Souverain : S. Em. le Cardinal Luçon, S. A. S. le Prince Pierre, M. le Chanoine Cornette, le Docteur Louët; à Sa gauche : S. A. S. la Princesse de Fursten-

berg, S. G. M^{gr} Clément, S. A. S. le Prince Rainier et Miss Wanstall; à la droite de S. A. S. la Princesse Héréditaire, S. Em. le Cardinal Binet, S. A. S. la Princesse Ira de Furstenberg, M. Labande et le Capitaine Millescamps; à Sa gauche : S. G. M^{gr} Mennechet, Evêque de Soissons, S. A. S. la Princesse Antoinette et M. Fuhrmeister.

A l'issue du Salut, Leurs Altesses Sérénissimes reçurent dans les salons du Château, diverses personnes de la région, notamment les Maires de Marchais et des communes voisines.

Quelques jours avant la cérémonie, S. A. S. le Prince Souverain avait reçu de la Secrétairerie d'Etat du Saint-Siège, la lettre suivante :

« Altesse Sérénissime,

« J'ai l'honneur d'informer Votre Altesse Sérénissime que le Saint-Père a reçu la demande que Sa Grandeur M^{gr} Maurice Clément, Evêque de Monaco, Lui a adressée au nom de Votre Altesse, « à l'effet d'obtenir, en faveur de la Princesse Antoinette, la Bénédiction Apostolique à l'occasion de Sa Première Communion privée.

« Il m'est particulièrement agréable de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime que le Saint-Père a daigné accueillir avec bienveillance cette pieuse requête et c'est de cœur que, comme témoignage de Son Auguste bienveillance pour la jeune Princesse et pour la Maison régnante de Monaco, Il accorde cette Bénédiction afin que le divin Maître comble de Ses plus précieuses faveurs l'heureuse Communiant en ce beau jour. « A ce bienfait Sa Sainteté veut bien ajouter une Médaille qu'Elle-même a bénite, ne doutant pas que cette Image n'accompagne la jeune Princesse chaque jour de son existence et ne Lui rappelle la Première Visite de Notre Seigneur Jésus-Christ ainsi que la correspondance que toute âme chrétienne doit à un si grand bienfait de Dieu.

« Espérant que Notre-Dame de Liesse, sous les auspices de laquelle l'heureuse Enfant fera Sa Première Communion, obtienne de Son divin Fils toutes les grâces qui Lui seront demandées en ce jour béni, je saisis volontiers l'occasion pour renouveler à Votre Altesse Sérénissime l'assurance de mon profond respect. »

« Signé : Card. GASPARRI. »

Au moment où se déroulait dans la Basilique de Notre-Dame de Liesse la cérémonie de la Communion privée de S. A. S. la Princesse Antoinette, une messe était célébrée à Monaco dans la Chapelle du Palais Princier par le R. P. de Waubert de Genlis.

Bien que cette messe n'eût pas de caractère officiel, on y remarquait la présence des hauts fonctionnaires et chefs de service actuellement à Monaco.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 782.

Ordonnance Souveraine, en date du 16 septembre 1928, déclarant recevable et admissible au fond le pourvoi en révision formé par le sieur Comberti.

RELATIONS EXTÉRIEURES

A la suite des catastrophes qui ont mis l'Espagne en deuil, M. le Consul Général Canu s'est rendu au Consulat d'Espagne pour exprimer à M. Joseph Maistre les condoléances du Service des Relations Extérieures de la Principauté.

M. le Consul d'Espagne a vivement remercié M. Maurice Canu de sa démarche et l'a assuré qu'il ne manquerait pas d'en faire part à son Gouvernement.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Conformément à l'article 2 de l'Arrêté Ministériel du 10 avril 1928, il sera fait retour à l'heure normale dans la nuit du 6 au 7 octobre 1928, à vingt-quatre heures, par un retard de 60 minutes.

ECHOS & NOUVELLES

On a appris avec tristesse, dans la Principauté, la mort de M. Ernest Levame, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Secrétaire en Chef du Département des Finances, décédé à 40 ans des suites d'une douloureuse maladie.

Les obsèques ont eu lieu samedi à 10 heures en présence d'une affluence considérable où l'on notait : M. le Conseiller de Gouvernement Butavand, représentant S. Exc. le Ministre d'Etat, absent; M. Michel Fontana, Vice-Président du Conseil National; M. Alexandre Médecin, Maire de Monaco, et de très nombreuses personnalités.

La levée du corps a été faite au dépositaire de l'église Saint-Charles, transformé en chapelle ardente, par M. l'Abbé Rocher, entouré du clergé de la paroisse Saint-Charles.

Le deuil était conduit par M^r Albert Levame, Auditeur à la Nonciature Apostolique de Paris; M. Alexandre Levame, Inspecteur des Services Budgétaires de la Principauté, frères du défunt; M. Jean Bonafède, beau-père; M. Victor Bonafède, Conseiller National, beau-frère, entourés de tous les autres parents.

La cérémonie religieuse s'est déroulée en l'église Saint-Charles entièrement tendue de noir. La Matrise a chanté la Messe de Requiem et l'absoute a été donnée par M. l'Abbé Rocher.

Le corbillard était entouré d'un piquet de carabiniers en armes qui rendait les honneurs.

De magnifiques couronnes en fleurs naturelles avaient été offertes par les familles, le Ministre d'Etat, les Conseillers et Fonctionnaires du Ministère d'Etat, les Services des Finances, les Services Municipaux, la famille Sismondini, l'Epée et le Pistolet, la Carabine, la Conférence de Saint-Vincent de Paul, etc., etc.

Avant l'inhumation, M. le Conseiller Butavand, au nom du Gouvernement monégasque, a retracé, la carrière du défunt, sa vie de labeur et ses mérites professionnels. Il a rappelé que jusqu'à l'extrême limite de ses forces, il s'est employé au service du Prince. Il a fait l'éloge de ses qualités de cœur et lui a adressé un suprême adieu.

Puis, M. Joseph Palmaro, Conseiller technique financier, au nom du Service des Finances, a

apporté au défunt le dernier témoignage affectueux du Chef et des camarades du service. Il a, dans un langage élevé, adressé de touchantes consolations à la famille.

Enfin, M. Maurice Canu, au nom de l'Epée et le Pistolet, a rappelé les qualités de cœur et d'esprit du défunt. Après avoir affirmé que sa mémoire sera pieusement conservée, M. Maurice Canu a adressé un dernier adieu au trésorier de l'Epée et le Pistolet et exprimé à la famille si durement éprouvée, les condoléances de la Société.

M. Joseph Bonafède, qui était le doyen des Monégasques, a succombé vendredi après-midi à l'âge de 86 ans. Les funérailles ont eu lieu dimanche à l'église de Beausoleil, sa paroisse, et l'inhumation au cimetière de Monaco dans un caveau de famille.

Le deuil était conduit par MM. Honoré Bonafède, contrôleur au Service d'Hygiène; Jean Bonafède, entrepreneur de travaux publics; Joseph Bonafède, contrôleur du Service des Routes, et Antoine Bonafède, employé à la S. B. M., fils du défunt, et par ses petits-fils, MM. Victor Bonafède, Conseiller National, et Henri Bonafède, maître armurier.

Dans le cortège, on notait la présence de M. Michel Fontana, Vice-Président du Conseil National, et de nombreux Conseillers Nationaux; de M. Alexandre Médecin, Maire; des Adjoints et de la plupart des Conseillers Communaux; de nombreux représentants des Services publics et de la plupart des anciennes familles monégasques.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 18 septembre 1928, a prononcé les jugements suivants :

B. A.-N., jardinier, né le 13 novembre 1894, à Monaco, demeurant à Monte-Carlo. — Vol : trois mois de prison.

G. S., manœuvre, né le 7 juillet 1913, à Palazolo-Acréide, province de Syracuse (Italie), demeurant à Beausoleil, déclaré coupable de vol, mais acquitté comme ayant agi sans discernement et remis à ses parents. Déclaré le sieur G., père, civilement responsable.

R. A., retraité, né le 25 avril 1853, à Pigna, province de Impéria (Italie), demeurant à Beausoleil. — Mendicité : six jours de prison.

VARIÉTÉS

ESSAI D'EXPLICATION
DE LA LÉGENDE D'HERCULE
fondateur de Monaco

par PHILIPPE CASIMIR

(Suite)

II. — ANTERIORITÉ DE L'HERCULE
PHÉNIC-ÉGYPTIEN.

L'antériorité de l'Hercule de Thèbes d'Egypte à l'égard de l'Hercule grec, est expressément indiquée par Hérodote :

Au livre II, c. 43, il dit : « A Thèbes on m'a assuré que l'Hercule de cette ville est un des douze dieux. Quant à l'autre Hercule, si connu des Grecs, il est inconnu en Egypte. J'ai plusieurs raisons de croire que les Egyptiens n'ont pas emprunté ce nom aux Grecs, mais que ce sont les Grecs qui l'ont pris d'eux. Une de ces raisons est que le père et la mère de cet Hercule, Amphitryon et Alcmène, étaient originaires d'Egypte, d'où ils ont tiré le nom de leur fils... L'Hercule des Egyptiens est un de leurs plus anciens dieux, puisque, d'après les annales de leurs prêtres, c'est dix-sept mille ans avant le règne d'Amasis que le nombre de leurs dieux fut porté de huit à douze, parmi lesquels ils comprirent Hercule. »

Au paragraphe suivant (44) l'antique auteur dit : « Comme je voulais recueillir des renseignements complets à cet égard, je me rendis par la mer à Tyr, en Phénicie, où je savais qu'il existait un temple consacré à Hercule. Ce temple était décoré d'une infinité d'offrandes et, entr'autres riches ornements, on y voyait deux colonnes, l'une d'or fin, l'autre d'émeraude qui, pendant la nuit, répandait un grand éclat. En m'entretenant avec les prêtres de ce temple, je leur demandai à quelle époque remontait sa construction. Leur opinion, de même que celle des Egyptiens, différait de l'opinion des Grecs. Le temple, me dirent-ils, a été bâti en même temps que la ville, il y a environ deux mille trois cents ans... »

« Je fis un voyage à Thasos, où je trouvais aussi un temple consacré à Hercule par les Phéniciens, lorsque dans leurs courses sur mer à la recherche d'Europe, ils fondèrent une colonie dans cette île, cinq générations avant la naissance en Grèce de l'Hercule fils d'Amphytrion et d'Alcmène. »

M. d'Arbois de Jubainville (*loc. cit.*, t. I, p. 171) relève cette indication et fait le calcul suivant : cinq générations équivalent à cent cinquante ans. L'Hercule grec est né en 1350 ans avant J.-C. La fondation du temple d'Hercule à Thasos daterait donc de 1500 ans avant J.-C.

Ne ressort-il pas de cet ensemble d'indications que la qualification de « Thébain » appliquée à l'Hercule fondateur de Monaco, nous pouvons la faire provenir, non de la Thèbes grecque, de fondation relativement récente — elle n'a que trente-six siècles — mais de la Thèbes d'Egypte, si ancienne que l'on ne connaît pas ses origines, antérieure certainement aux « quarante siècles » des Pyramides, et de celles-ci on a pu à peu près noter la date et les causes de construction.

III. — SUR L'AUTORITÉ D'HERODOTE.

Puisque Hérodote nous a fourni d'intéressantes indications pour appuyer notre exposé, il convient de montrer à quel degré il mérite notre confiance.

C'est le plus ancien historien grec ; on l'a surnommé le « Père de l'Histoire » ; il vivait au v^e siècle avant J.-C. Avant d'écrire son histoire, il parcourut la Grèce entière, l'Asie-Mineure, la Phénicie, l'Egypte et tous les pays dont il voulait s'occuper, réunissant ce que nous pouvons appeler une documentation considérable et précieuse. Il interrogeait les savants, les chefs, les notables, visitait particulièrement les collèges de prêtres, où se transmettaient les annales historiques. Son scrupule était grand. Après un entretien avec les prêtres de Memphis, ayant des doutes sur l'authenticité de leurs récits, il se transporta à Héliopolis, ensuite à Thèbes pour les vérifier auprès des prêtres de ces deux villes.

Il avait l'habitude de contrôler les faits importants pour l'histoire. On l'a vu par la citation que nous avons faite de paragraphes qui touchent de près à notre sujet : son voyage de Thèbes à Tyr pour comparer les cultes de ces deux villes.

Hérodote a été équitablement apprécié par un moderne, qui est un des meilleurs juges en matière d'hellénisme : Paul-Louis Courier. Il voulait traduire son histoire, et, dans ce dessein, il a écrit une préface qui est une des plus belles pages consacrées à l'œuvre du « Père de l'Histoire. »

Hérodote rapporte parfois des contes qu'on lui a faits, — comme celui d'un roi d'Egypte qui eut le moyen d'éprouver combien de femmes fidèles à leur mari existaient dans son empire, et il en trouva une seule, — qui n'était pas la sienne. On s'aperçoit qu'il notait volontiers les histoires

savoureuses, mais en souriant, semble-t-il, car il était ionien, de Mitylène, ville voisine de Phocée, d'où vinrent les ancêtres des Marseillais, — et il se plaisait déjà, avant la création du terme, aux galéjades.

CHAPITRE III

Les Phéniciens personnifiés par notre Hercule

I. — ABSORPTION DU PEUPLE DANS UN CULTÉ NATIONAL.

« Midacrite, nous dit Pline, apporta le premier le plomb de l'île Cassitéride, *plumbum ex Cassite-ride insula primus ad portavit Midacritus*, » (*Hist. Nat.* VII, 197) et d'Arbois de Jubainville, (*Les Premiers Habitants de l'Europe*, t. I, p. 196), après avoir cité ce passage, ajoute : « ce qui doit être traduit ainsi : Melkarth, personnification de la race phénicienne (que nous appelons Hercule,) alla le premier chercher l'étain aux Iles-Britanniques. »

Nul peuple ne s'est plus entièrement absorbé dans l'idée de son dieu. C'était réellement un culte national.

La règle fut constante. Était-elle maintenue par les grands prêtres du temple central de Tyr, où nous savons que chaque année, à l'occasion des fêtes du dieu, toutes les colonies étaient obligées de se faire représenter par des ambassades ?

Cette absorption dans l'œuvre commune est démontrée par l'épisode que nous connaissons du navire phénicien qui se brisa volontairement sur un écueil, plutôt que de laisser connaître sa route à des concurrents. Pareil acte d'héroïsme silencieux, sacrifiant la vie et le nom, ne doit pas s'être produit seul. Elle est démontrée aussi par l'anonymat dans lequel se sont toujours fondus les chefs, les savants, les inventeurs, pour attribuer leur action ou leur œuvre au seul Melkarth-Hercule. Lui seul fut le père de la civilisation, l'inventeur de la navigation, de l'industrie, de l'alphabet, le fondateur de toutes les colonies, et c'est lui qui, de ses bras puissants, sépara l'Europe de l'Afrique, ouvrant le détroit marqué par ses deux colonnes qui se font face d'un continent à l'autre.

Puisque l'Hercule qui a fondé le premier établissement ici, est proprement le Melkarth personnifiant la colonisation des Phéniciens, il est juste que nous fassions un résumé de ce que l'on peut savoir au sujet de ce peuple.

II. — UTILITÉ DE LEUR ACTION.

Les Phéniciens ont exercé un rôle considérable dans le monde antique durant près de trois mille ans ; leur importance commença à se développer en concordance avec celle des grands empires de Chaldée et d'Égypte, et ne prit fin qu'au VI^e siècle avant J.-C., lorsque Nabuchodonosor assujettit leur métropole Tyr. Dans cette longue période de temps, ce peuple a fait de grandes choses. Il a été plus utile au bien et au progrès de l'humanité entière que les plus fameux empires de l'antiquité. C'est grâce à lui que d'innombrables matières ou produits qui gisaient inertes en Europe, en Afrique, en Asie, ont été prospectés ou découverts, recueillis, employés pour des buts d'utilité, d'agrément ou d'art ; c'est grâce à lui encore que tous les objets en résultant ont été répandus dans le monde entier par voie d'échange, augmentant ainsi les moyens de bien-être, de luxe, de confort dans les vieilles civilisations de l'Orient, et apportant les premiers éléments de la civilisation aux peuples barbares de l'Occident qui en étaient encore à l'âge de la pierre polie et qui sont dès lors arrivés à l'âge du bronze.

Les Phéniciens avaient bien raison de se résumer en leur dieu Melkarth-Hercule, représentation du Soleil, car grâce à leur influence, le progrès a rayonné de l'Orient à l'Occident, dans le temps de la carrière de leur navigation, — au lieu que si on avait laissé opérer l'évolution naturelle, si lente, alors surtout qu'elle devait se localiser par régions distinctes, séparées, inconnues l'une à l'autre, combien de milliers d'années il eut fallu, que d'efforts et de luttes pour atteindre au degré de civilisation qu'ils ont apporté sur leurs vaisseaux !

III. — LONGTEMPS MÉCONNUS OU IGNORÉS.

Cependant, ce peuple a été longtemps méconnu ou ignoré. Quoique, par son invention de l'alphabet, il ait fourni au monde le moyen d'écrire, il n'a laissé aucunes annales, aucune histoire, aucun récit de sa si longue action. Il était intentionnellement discret, ne voulant pas faire connaître les sources de ses richesses. On a peu d'inscriptions : M. E. Ledrain a écrit une notice sur les monuments phéniciens du Louvre, où la plus importante inscription est celle du sarcophage d'Eschmounazar. M. Mariette en a découvert une dans le Sérapeum de Memphis ; une des plus considérables par les proportions du texte est l'inscription d'un temple de Baal à Marseille, découverte en 1845 ; quelques-autres ont été indiquées dans des Mémoires de M. l'abbé Bargès, mais leur ensemble fournit une petite contribution au *Corpus Inscriptionum Semiticarum*, et ne permet pas de reconstituer des parties de leur histoire.

Nous ne connaissons les Phéniciens que par le témoignage des autres peuples, surtout des Grecs et des Romains. Or, les Grecs furent leurs premiers rivaux, et les Romains le devinrent ensuite, à cause de leur lutte contre Carthage ; les uns et les autres ont absorbé ou détruit tout ce qui pouvait révéler leur grandeur, et en ont peu parlé, sinon pour les déprécier ou les calomnier.

IV. — BIBLIOGRAPHIE.

Dans notre littérature, les premières histoires universelles n'en font pas mention. Bossuet n'en dit rien. Rollin n'en parle qu'incidemment, à l'occasion de Carthage. Voltaire, le premier, dans un bref chapitre de son *Essai sur les mœurs et l'esprit des Nations*, a discerné leur rôle important. Les modernes, enfin, ont commencé à leur rendre justice en des ouvrages de grand intérêt.

Mentionnons dans cette Bibliographie :

Heeren, *Idées sur la politique et le commerce des principaux peuples de l'antiquité*.

Movers (en allemand), *Die Phoenizier*.

E. Renan, *Mission en Phénicie*, 1863-1874.

Maspero, *Hist. Ancienne des Peuples de l'Orient classique*.

Vivien de Saint-Martin, *Histoire de la Géographie*. — Hachette, 1875.

Ph. Berger, *La Phénicie*.

Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiquités* (article *Alphabet*.)

E. Babelon, *Archéol. Orient*.

Victor Berard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*.

Perrot et Chippiez, *Hist. de l'Art dans l'antiquité*, (le vol. 3 consacré à l'influence phénicienne).

D'Arbois de Jubainville les vante justement en quelques passages de son ouvrage : *Les Premiers Habitants de l'Europe*. — Paris, 1889-1894.

V. — LEUR ORIGINE EN CHALDÉE.

RAPPORTS AVEC CE PAYS.

On relève leur origine à l'île de Tyr (*Tylos* et *Aradus*, aujourd'hui îles Bahreïn) dans le Golfe

Persique, et ils s'étendaient sur les côtes de la Chaldée. En venant vers l'Occident, ils trouvèrent au bord de la Méditerranée une petite île dont ils firent une réplique de l'île mère, en lui donnant aussi le nom de Tyr.

Les Hébreux, qui étaient leurs congénères sémites, ont des origines parallèles : Abraham, né à Our en Chaldée, a aussi traversé toute la plaine mésopotamique pour venir établir sa race vers la Méditerranée, en Palestine.

Dans cette première période, les Phéniciens furent les principaux agents d'échange entre les pays d'Asie et surtout entre les grands empires de la Chaldée et de l'Égypte. Les maîtres de ces empires, entièrement occupés de plaisirs, de chasses ou de guerres, leur laissaient le négoce et les affaires. Les Israélites furent alors d'utiles auxiliaires pour les Phéniciens. La Genèse nous parle de caravanes de chameaux allant de Chaldée en Égypte.

Les Phéniciens exploitèrent en grand, comme ils le faisaient pour tout, ces lignes de caravanes, par des routes reliant l'Inde, l'Iran, l'Arabie, et tous les pays environnants. Des stations étaient bâties sur les routes, que des bornes mesuraient, c'est à quoi fait allusion le prophète Jérémie (Chap. XXXI) et ce que dit le livre : *Les Prophètes*, t. I, p. 363.

Nous verrons que même aux époques de plus grande activité de leur marine, ils entretenirent toujours des services de caravanes.

Durant cette période de leur histoire, ils prirent aux Chaldéens deux sciences qu'ils surent fort bien utiliser pour développer leur navigation : les mathématiques et l'astronomie. Ces sciences ne pouvaient naître et se former que dans ces plaines infinies des bords de l'Euphrate, que l'Écriture appelle « plaines de Sennaar », où l'air toujours pur permet de suivre d'un bord à l'autre de l'horizon, les mouvements des astres et des constellations. Cicéron en parle comme du champ le plus propice aux observations astronomiques (*De Divinatione*, liv. I.) et les Arabes, à l'époque la plus brillante de la dynastie des Abbassides, y envoyaient leurs savants pour étudier le firmament.

C'est en Chaldée aussi que les Phéniciens prirent leur dieu solaire, Bel ou Baal, dont le temple dominait les tours de Ninive et de Babylone, ces *zigurats* massifs auquel M. Marcel Dieulafoy a trouvé des analogies dans la forme du Trophée de La Turbie. Ces tours comprenaient essentiellement sept étages s'élevant en spirale, chacun d'eux peint d'une couleur différente pour symboliser les sept planètes, et le plus élevé, siège de Baal, était revêtu de lames d'or qui brillaient au loin comme le Soleil qu'il figurait.

Une inscription retrouvée de Nabuchodonosor, restaurateur du temple qu'on a surnommé la tour de Babel, dit : « Pour étonner les hommes, j'ai refait la merveille du temple des sept sphères du monde... j'en ai élevé le sommet. »

De ce dieu, les Phéniciens firent leur Melkarth, lequel put donner la plénitude de son effet à la conception des mages de la Chaldée, puisque, le premier, il accomplit la totalité de la carrière solaire, jusqu'aux extrémités du couchant.

VI. — LEURS RAPPORTS AVEC L'ÉGYPTÉ.

Lorsqu'ils furent solidement appuyés sur la côte de la Méditerranée, ils tournèrent leur esprit vers l'Égypte proche pour en faire leur marché principal. Vers ces temps se produisit en Égypte l'invasion des roi Pasteurs, ou Hycksos, qui y firent dominer l'influence phénicienne pendant une longue durée de temps — de l'an 2500 à l'an 1700 indique hypothétiquement M. d'Arbois de Jubain-

ville. Ce savant écrit (*loc. cit.* t. I, p. 170-171) : « Les Phéniciens ont occupé l'Égypte en maîtres pendant la période de cette domination. Les rois d'Égypte de la 15^e et de la 17^e dynastie paraissent avoir été phéniciens. Il en résulte que dans les traditions des anciens auteurs, il est souvent difficile de distinguer l'Égypte de la Phénicie. »

M. G. Maspero place l'invasion des Hycksos vers 2346 avant J.-C. et en 1730 le commencement de leurs guerres contre les Pharaons nationaux ; leur prédominance aurait duré plus de six siècles.

Ernest Renan écrit : « La Phénicie, je l'ai établi par mes recherches, fut, dès la haute antiquité, sous la dépendance de la civilisation égyptienne. » (*Mélanges*, p. 62).

Il semble que l'illustre écrivain subordonne trop les Phéniciens à l'Égypte. Plus exactement, des alternatives y ont fait tour à tour prévaloir ou diminuer leur influence. Elle prévalut durant les siècles des Hycksos. Une réaction suivit. Mais ils avaient trop de partisans intéressés pour qu'elle y perdit jamais sa force. Même au temps de l'hégémonie de Sidon, lorsque les Phéniciens payaient un tribut à l'Égypte, ils purent consentir sans regret à un paiement peu onéreux pour leur opulence et que compensait au centuple la faculté d'ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux à travers l'Égypte, vers l'Asie et l'Afrique.

D'ailleurs, c'est grâce aux Phéniciens que l'Égypte put exercer des actions maritimes et conquérir des îles ; — le premier voyage de circumnavigation autour de l'Afrique qui illustra le pharaon Nécho, n'a pu être accompli que par des navigateurs phéniciens.

On avait ainsi besoin d'eux. De même, la première fois, sous Salomon, lorsque les Hébreux voulurent tenter de longues expéditions maritimes, ils durent invoquer le concours des Phéniciens. N'est-elle pas significative cette mention d'Hérodote, (livre II, 113) d'un ancien temple d'Hercule existant à l'embouchure du Nil, porte de l'Égypte, à l'endroit capital où devait plus tard s'élever Alexandrie.

En général, il semble qu'entre l'Égypte et la Phénicie, il y eut moins dépendance de l'une à l'égard de l'autre, qu'échange ou accord entre les deux.

Cette association phénico-égyptienne explique les trouvailles égyptiennes faites dans notre région : celle du dieu Apis, à Penna, sur les bords de la Roya, indiquée par Fodéré (*Voyage aux Alpes-Maritimes*, 1822) dans un passage que nous citerons à propos de la route d'Hercule. Plus récemment, en 1905, dans l'île de Riou, (entre Cassis et Marseille), les découvertes de M. l'abbé Arnaud d'Agnel, au sujet desquelles le docteur Capitan a fait une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et que M. Salomon Reinach a jugées du plus grand intérêt ; — et, plus récemment encore, en 1925, la trouvaille d'une statuette égyptienne du dieu Ammon dans la villa de M. Marcel Giraud, à Fréjus.

(à suivre.)

N. B. — Quel que soit le soin apporté à la correction d'un journal — et le *Journal de Monaco* est un des plus soignés à cet égard — des erreurs typographiques peuvent s'y introduire. Relevons celle-ci dans une note du dernier numéro : M. E. Grébaud a commenté *sagement* — et non *sagement* — l'hymne d'Ammon-Râ, qu'il a traduit en 1873.

MAISONS POUR TOUS

La *Revue pratique de l'Habitation et du Foyer*, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent. Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, le **Mardi 6 Novembre 1928, à 11 heures du matin, au Siège social, à Monaco.**

L'Assemblée se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé, au Siège social, leurs titres dix jours au moins et leurs pouvoirs deux jours au moins avant le jour de l'Assemblée Générale.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Fusion de la Société de l'Hôtel de Paris et ses Annexes et de la Société de l'Hôtel et du Restaurant de l'Hermitage avec la Société des Bains de Mer, par voie d'absorption des deux premières Sociétés par la Société des Bains de Mer ;
- 2^o Par voie de conséquence, augmentation du Capital Social et modification corrélative des Statuts (Art. 5-6-9 et 52) ;
- 3^o Nomination d'un ou plusieurs Commissaires chargés de faire à une Assemblée Générale subséquente un rapport sur la valeur et la rémunération des apports faits à la Société des Bains de Mer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

SOCIÉTÉ ANONYME DE L'HOTEL ET DU RESTAURANT DE L'HERMITAGE A MONTE-CARLO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme de l'Hôtel et du Restaurant de l'Hermitage à Monte-Carlo, sont convoqués :

- 1^o En Assemblée Générale ordinaire, le 23 octobre 1928, à 15 heures, au Siège Social.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
Rapport des Commissaires aux Comptes ;
Examen des Comptes, leur approbation ;
Fixation du dividende, s'il y a lieu ;
Questions diverses ;
Nomination des Commissaires aux Comptes pour l'Exercice 1928-1929.**

- 2^o Et en Assemblée Générale extraordinaire, le 23 octobre 1928, à 15 heures 45.

ORDRE DU JOUR :

- Liquidation de la Société ;
Fusion de la Société dissoute avec la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Soccac, huissier, en date du 4 août 1928, enregistré, le nommé VETRICH (Daniel), né le 12 janvier 1909, à Trieste (Italie), domestique, ayant demeuré à Monaco, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître personnellement, le mardi 6 novembre 1928, à 9 heures du

matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention de vol, — délit prévu et réprimé par les articles 377 et 399 du Code pénal.

Pour extrait :

P. le Procureur Général,
(Signé :) HENRI GARD, Premier Substitut Général.

BANQUE PRIVÉE DE MONACO

Société Anonyme Monégasque au Capital de 5.000.000 de Francs.

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la Banque Privée de Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le 20 octobre 1928, à 10 heures 30, au Siège Social, 31, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations sociales du 1^{er} exercice ;
- 2^o Rapport de MM. les Commissaires ;
- 3^o Examen du bilan et des comptes de l'exercice 1927-1928. Quitus aux Administrateurs ;
- 4^o Ratification de la nomination de deux Administrateurs et fixation des jetons de présence du Conseil d'Administration pour l'exercice 1928-1929 ;
- 5^o Nomination des Commissaires pour l'exercice 1928-1929 et fixation de leurs rétributions ;
- 6^o Compte rendu des opérations traitées par la Société avec les Administrateurs et autorisation à donner à ceux-ci, conformément à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, de prendre ou conserver un intérêt direct dans toutes opérations qu'ils pourront faire avec la Banque Privée de Monaco, soit en leur nom personnel, soit comme Administrateurs d'autres Sociétés.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires de dix actions, inscrits sur les registres de la Société, au moins huit jours francs avant l'Assemblée.

Les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter, soit par l'un d'eux, soit par un membre de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1927. Un livret de petit dépôt nominatif de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 991.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1927. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 496.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 17 décembre 1927. Un livret de petit dépôt nominatif de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 208.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mai 1928. Trente-deux Obligations de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 2419, 2780 à 2786 inclus, 2788 à 2791 inclus, 2793 à 2795 inclus, 2797, 2799 à 2804 inclus, 2807 à 2811 inclus, 2813 à 2816 inclus, 2818.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mai 1928. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 01702. Sept Cinquièmes d'Actions de la dite Société, portant les numéros 000550 à 000553 inclus, 004766, 010041, 025759. Onze Obligations de la même Société, portant les numéros 097487, 097605 à 097607 inclus, 16979 à 16985 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 12 décembre 1927. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 17043.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 24 février 1928. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 mars 1928. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 18689.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 mai 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 345816.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mai 1928. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 15559, 28605 et 28741.

Titres frappés de déchéance

Du 15 mai 1928. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19 418.

Le Gérant : L. AURÉGLIA. — Imp. de Monaco, 1928.